



## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS INTITULÉS :

RÈGLEMENT NUMÉRO 309 – RÈGLEMENT DE CONTRÔLE PROVISOIRE PROHIBANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX SUSCEPTIBLE DE CRÉER DES BESOINS EXCÉDANT LA CAPACITÉ DU SYSTÈME D'ÉGOUT PLUVIAL

RÈGLEMENT NUMÉRO 304-01 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 304 AFIN DE MODIFIER LES SECTEURS ASSUJETTIS AU CONTRÔLE PROVISOIRE PROHIBANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX SUSCEPTIBLES DE CRÉER DES BESOINS EXCÉDANT LA CAPACITÉ DU SYSTÈME D'ÉGOUT

**AUX PERSONNES INTERESSEES PAR LES PROJETS DE REGLEMENTS ENUMERES CI-HAUT.**

AVIS est donné, par la présente :

**QUE** le Conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation le 12 juillet 2024, à 9 h 30, à l'hôtel de ville sise au 65, route 338, Les Coteaux. Au cours de cette assemblée, le Conseil expliquera les projets de règlements et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

**QUE** le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 17 juin 2024, les projets de règlements suivants :

- **Règlement numéro 309 – Règlement de contrôle provisoire prohibant l'exécution de travaux susceptible de créer des besoins excédant la capacité du système d'égout pluvial**

Ce projet de règlement a pour objet :

- De prévenir la saturation des fossés et conduites d'égouts pluviaux occasionnés par les surfaces pavées se drainant directement vers ceux-ci

- **Règlement numéro 304-01 – Règlement modifiant le règlement numéro 304 afin de modifier les secteurs assujettis au contrôle provisoire prohibant l'exécution de travaux susceptibles de créer des besoins excédant la capacité du système d'égout**

Ce projet de règlement a pour objet :

- De protéger des refoulements d'égouts les constructions desservies par la station de pompage Sauvé dont la capacité est en voie d'être atteinte

...2

**QUE** les projets de règlements numéros 309 et 304-01 ne contiennent pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire ;

**QUE** ces projets de règlements sont disponibles, pour consultation au bureau de la municipalité, aux heures ordinaires d'ouverture de celui-ci.

**DONNÉE AUX COTEAUX, CE DIX-NEUVIÈME (25<sup>E</sup>) JOUR DU MOIS DE JUIN DEUX MILLE VINGT-QUATRE (2024).**

---

Pamela Nantel  
Directrice générale et greffière-trésorière

